

Le 7 avril 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Jeudi dernier, la ministre du Développement social, soit la députée de Moncton-Sud, avait très hâte de s'adresser aux médias pour dire que la ponction des actifs des personnes âgées ne touchait que 500 personnes âgées et seulement 13 % des pensionnaires des foyers de soins. Maintenant que la ministre a eu la fin de semaine de Pâques pour penser à la mesure et examiner les détails, je me demande si elle dirait aujourd'hui à la Chambre exactement quel niveau de revenu sera généré par l'attaque visant les actifs de ces 500 personnes âgées et de 13 % des pensionnaires des foyers de soins.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Il est malheureux de voir l'opposition essayer de mal informer les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons très clairement dit, dès le dépôt de notre budget, que les changements seront faits de façon progressive. Tous les aspects de notre budget ont pour objectifs de protéger les plus vulnérables et de demander à ceux et celles qui en ont un peu plus les moyens de faire une contribution un peu plus grande.

Malgré tout, ce n'est quand même pas facile de demander aux gens du Nouveau-Brunswick de donner un peu plus d'argent qu'ils le faisaient auparavant. Par contre, nous avons la tâche difficile de redresser et d'assainir nos finances publiques, et c'est justement ce que nous allons faire. Nous allons le faire de façon équitable, en demandant aux gens qui en sont capables de faire une contribution un peu plus grande. Le même principe va s'appliquer aux personnes âgées, et c'est malheureux de voir l'opposition essayer de donner l'impression que ce ne sera pas le cas.

Maintenant que nous avons répondu à cette question, j'espère que nous pourrons passer à un autre sujet.

[Traduction]

M. Fitch : Il est vraiment regrettable que le premier ministre ait pris la parole aujourd'hui et imposé le silence à sa ministre.

Au cours de la campagne, une circulaire de la part de la députée qui s'est présentée dans la circonscription de Moncton-Sud a été distribuée chez ma mère. Sur la circulaire, il était écrit en gras : « Une voix forte pour les aînés ».

Je lis la circulaire parce que je veux m'assurer de ne pas me tromper. Il est écrit : « Les personnes âgées méritent d'être entendues. Grâce à votre appui aux élections provinciales le 22 septembre prochain, je ferai valoir vos préoccupations à Fredericton. »



Puis-je demander à l'actuelle ministre du Développement social, soit la députée de Moncton-Sud, pourquoi elle a rompu aujourd'hui la promesse électorale en question?

L'hon. M. Gallant : La ministre n'a rien fait de tel. Elle a fait un très bon travail en tant que porte-parole des gens de sa circonscription et des personnes âgées et — j'ajouterais même — des personnes les plus vulnérables.

Je pense qu'il est quelque peu regrettable que l'opposition tergiverse parce que la ministre s'est adressée aux médias jeudi pour expliquer aux gens en quoi consistait la politique. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition estime qu'il s'agit d'une mauvaise idée. Je ne pense pas non plus que, en général, l'opposition s'oppose à ce que je prenne la parole au sujet de politiques gouvernementales. Il est quelque peu étrange et regrettable que l'opposition essaie de dire que le fait que nous essayons d'expliquer nos politiques constitue une mauvaise idée.

Je veux dire très clairement que nous n'aurons pas la même politique que celle qui était en vigueur à l'époque où le député d'en face était ministre sous le premier ministre Lord, lorsque les personnes âgées ont dû renoncer à tous leurs actifs. Chaque personne âgée qui est allée vivre en foyer de soins a dû renoncer à tous ses actifs. Cela ne sera pas le cas sous notre gouvernement. Notre plan sera établi de façon progressive, et nous ne toucherons pas aux résidences familiales, contrairement au député d'en face lorsqu'il était au pouvoir.

M. Fitch : Encore une fois, il est regrettable que le premier ministre ait pris la parole aujourd'hui à l'Assemblée législative et imposé le silence à sa ministre.

La promesse ne vaut même pas le papier sur lequel elle est écrite ; je ne m'en servirai donc plus.

(Exclamations.)

M. Fitch : J'ai une chose à vous dire. Ce que le premier ministre vient de dire à la Chambre n'est pas factuel. Je le sais, car, le 1^{er} janvier 2005, sous la direction de Bernard Lord, nous avons modifié la politique. Nous avons modifié la contribution financière uniformisée des familles...

(Exclamations.)

M. Fitch : Nous fournirons les renseignements aux médias et aux personnes qui sont à l'Assemblée législative aujourd'hui. Le premier ministre devra alors expliquer pourquoi, aujourd'hui, à l'Assemblée législative, il a dit aux gens du Nouveau-Brunswick quelque chose qui n'était en fait pas fondé.

Le premier ministre s'en est pris aux personnes âgées. Je vais lui poser la question de nouveau : Après avoir eu la fin de semaine pour y penser, définirait-il qui sont les personnes âgées bien nanties au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Je pense qu'il importe que nous tenions un peu compte du contexte. Nous



avons présenté un budget qui a été très difficile à établir. Nous ne dirons pas le contraire. Nous avons dû prendre des décisions difficiles. Nous avons écouté les gens du Nouveau-Brunswick et nous continuerons ainsi au titre de l'initiative de révision stratégique des programmes. Nous avons pris des décisions difficiles. L'un des principes que nous avons appliqués et qui ont orienté toutes ces décisions a été celui de la progressivité, et nous avons demandé aux personnes qui en étaient capables de fournir une contribution un peu plus grande.

J'espère que le député d'en face et l'opposition reconnaîtront que nous ne toucherons pas à la résidence familiale et que nous demanderons seulement aux personnes qui en ont un peu plus les moyens de fournir une contribution un peu plus grande. Nous ne demanderons pas aux personnes vulnérables, celles qui ont des difficultés financières, de donner plus. Nous continuerons de les soutenir et de faire en sorte que, en tant que personnes âgées, elles reçoivent de bons et solides soins.

Je ne m'oppose pas à ce que les parlementaires du côté de l'opposition posent de telles questions, mais, maintenant que nous y avons répondu à quelques reprises, j'espère qu'ils reconnaîtront que nous leur avons donné la réponse et qu'ils comprennent en quoi consiste la politique que nous établissons.

M. Fitch : J'espère que le premier ministre passera en revue les observations qu'il a faites ici aujourd'hui, car, à de très nombreuses reprises, il a tenu des propos à la Chambre qui n'étaient pas du tout factuels. Il parle d'une politique que les gens d'en face n'ont pas adoptée, puis il dit : J'espère que vous appuyez notre politique.

S'il retourne en arrière, il verra qu'une politique était en vigueur le 1^{er} janvier 2005. La politique avait été modifiée, encore une fois, pour protéger le domicile des personnes âgées. Durant le congé de Pâques, de nombreuses personnes se sont rassemblées autour de la table familiale pour partager un repas, le souper de Pâques, entre plusieurs générations, et la question a été soulevée au sujet de la résidence familiale. Les gens se sont demandé : Si nous vendons la résidence familiale, les Libéraux récolteront-ils l'argent qui en résulte?

Voilà ce que faisait Frank McKenna, et nous avons modifié la politique.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Le premier ministre parle de certaines des questions qui sont soulevées et essaie de les minimiser. Toutefois, voici ce que les gens veulent savoir : S'ils vendent la résidence familiale, quelle est la portée de la disposition de récupération que prendra le gouvernement actuel pour récolter l'argent...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M. Gallant : Nous avons dit très clairement que nous appliquerions le principe de la progressivité à toutes les décisions que nous prendrons concernant le budget. Cela sera assurément le cas pour toute réforme visant le soutien que nous donnons aux personnes âgées.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les personnes qui en ont besoin recevront du soutien, et celles qui peuvent fournir une contribution un peu plus grande seront priées de le faire. Nous avons dit très clairement que nous ne toucherions pas non plus à la résidence familiale.

Nous avons dit très clairement que nous prendrions des mesures progressives et que nous parlerions aux personnes âgées pour déterminer la meilleure façon d'instaurer la mesure. Nous avons comme principe et objectif de demander aux personnes qui en ont les moyens de fournir une contribution un peu plus grande. Nous travaillerons avec elles. Je sais que les parlementaires du côté de l'opposition n'ont pas l'habitude de travailler avec des organismes pour déterminer quelle est la meilleure politique, mais c'est exactement ce que nous prévoyons faire. Comment pouvons-nous instaurer la politique en étant aussi équitables que possible, en faisant preuve d'autant de progressivité et de transparence que possible et en assainissant nos finances? Nous travaillerons avec la population du Nouveau-Brunswick, et j'espère que l'opposition proposera aussi des idées.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Il est regrettable que la ministre du Développement social n'ait pas pris la parole, car je suis sûr qu'elle aurait donné une meilleure réponse que le premier ministre.

Pendant la tournée sous le thème « jetons le blâme sur les gens », qui est devenu « fermons les yeux sur les gens », de nombreuses personnes ont demandé au premier ministre et au ministre des Finances de ne toucher ni aux actifs familiaux ni aux liquidités.

En fait, le premier ministre a déclaré en juin 2014 à la Coalition for Seniors, avant les élections, qu'il ne toucherait pas à l'actif familial. Nous avons donc vu la ministre rompre une promesse électorale, nous avons vu le premier ministre rompre une promesse électorale et nous avons vu, à maintes reprises, que les paroles et les actes du gouvernement actuel ne concordaient pas. Les gens d'en face disent une chose, mais en font une autre. En voilà un autre exemple.

Encore une fois, pour rassurer et sécuriser les personnes âgées de notre province, les personnes les plus vulnérables de notre société, le premier ministre nous indiquerait-il dans quelle mesure il récupérera l'argent provenant de la vente de la résidence familiale? Les gens veulent le savoir.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais revenir sur une observation qu'a faite le chef de l'opposition à propos de la défense des intérêts. J'aimerais dire très clairement que je suis une défenseure ardente et énergique des droits des personnes âgées. En fait, j'ajouterais que je serai une défenseure responsable qui pense non seulement au moment présent, mais aussi à l'avenir.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : Voilà ce que de sages décideurs politiques doivent faire. Nous devons penser à l'avenir.

Quel dommage de se servir des personnes âgées en politique. Quel dommage de semer inutilement la peur parmi les personnes âgées. Je tiens à dire très clairement que la décision de supprimer le plafond quotidien n'aura pas de répercussions sur les personnes âgées à faible revenu.

M. Fitch : Malheureusement, la seule personne qui sème la peur parmi les personnes âgées de notre province est celle qui vient de prendre la parole et d'essayer de détourner le sujet.

Le gouvernement actuel semble trier sur le volet les groupes dont il se fait le porte-parole. Il semble vouloir parler seulement au nom d'un certain pourcentage de la population. Lorsque le gouvernement parle d'aller discuter avec les gens dans les foyers de soins, je me demande : Le premier ministre ira-t-il voir les gens atteints de la maladie de Parkinson qui sont étendus sur le dos dans des foyers de soins? Leur dira-t-il : Je vous remercie de la contribution que vous avez fournie au cours des 89 dernières années de votre vie, mais je prends ce qu'il reste de vos actifs?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Voilà les craintes au sujet desquelles les gens nous appellent et nous posent des questions. Ce sont des craintes fondées sur les propos de la ministre, du gouvernement et du premier ministre. Ils ont promis une chose, mais en font une autre. Le gouvernement a promis aux gens qu'il ne prendrait pas leurs actifs. Il prend pourtant leurs actifs.

Les parlementaires du côté du gouvernement doivent prendre la parole aujourd'hui et présenter leurs excuses pour avoir rompu les promesses électorales. Le feront-ils aujourd'hui?

L'hon. M. Gallant : Les observations de l'opposition dépassent un peu les bornes. Ma grand-mère était atteinte de la maladie de Parkinson, et j'ai vécu avec elle pendant de très nombreuses années. Le chef de l'opposition touche une corde sensible à laquelle il ne veut pas toucher, à mon avis, et je pense qu'il y touche parce que nous sommes dans le vif du débat. J'espère qu'il reviendra aux questions concernant les politiques. Je pense qu'il parlera du budget et de certains



des éléments substantiels et qu'il n'ira pas dans une telle voie. Bien entendu, nous avons tous des membres de la famille qui ont été touchés par des maladies comme la maladie de Parkinson, l'alzheimer ou bien d'autres maladies très graves.

Le fait est que nous avons dû présenter un budget dont l'élaboration a été difficile. Nous avons fait de notre mieux pour prendre les décisions difficiles de la manière la plus équitable et en faisant preuve du plus de transparence possible. Je suis très fier du travail de la ministre du Développement social, du ministre des Finances et de toute l'équipe. Nous trouvons des façons de prendre des mesures progressives et de demander aux gens du Nouveau-Brunswick de donner un peu plus et peut-être d'accepter parfois de recevoir un peu moins. Il ne s'agit pas de sujets de discussion qui sont simples. Toutefois, un gouvernement ou un chef doit parfois prendre des décisions difficiles, et c'est justement ce que nous ferons.

M. Steeves : Nous avons entendu la ministre du Développement social justifier le fait que son gouvernement s'en prenne aux personnes âgées de notre province. Nous en avons un peu entendu parler la fin de semaine dernière dans les médias et dans un certain nombre de courriels et d'appels que nous avons tous reçus. Compte tenu de la suppression du plafond quotidien des foyers de soins, de la ponction des actifs, de la hausse du coût d'une couverture de médicaments et du rétablissement des frais liés au transport en ambulance, les personnes âgées ont peur. Ce n'est pas nous qui leur faisons peur, mais nous devons soulever leurs préoccupations à la Chambre.

Les personnes âgées ont peur. Je le sais. La fin de semaine dernière, j'ai pris part à un dîner de Pâques avec ma mère, qui a 92 ans. Je suis allé à l'église deux ou trois fois durant la fin de semaine et j'ai entendu des préoccupations là aussi. Les gens qui sont un peu mieux nantis savent que le gouvernement veut prendre le peu d'avoirs qu'ils ont encore. Les gens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts doivent maintenant se soucier de la hausse des coûts des médicaments ainsi que de la hausse du prix de l'essence. Il y a des craintes au sujet des frais liés au transport en ambulance. La ministre du Développement social prendra-t-elle la parole et nous précisera-t-elle pourquoi elle estime que le fait de s'en prendre aux personnes âgées constitue une bonne politique?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais répéter que je n'aime pas que nous soyons accusés de nous en prendre aux personnes âgées, car nous ne ferons rien de tel. Nous avons un grand respect pour les personnes âgées.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Rogers : L'équité est un élément très important de nos programmes sociaux. Nous voulons faire en sorte que les gens qui en ont le plus besoin reçoivent de l'aide et que les services



offerts actuellement dans les foyers de soins le seront pendant les 10, 20 ou 30 prochaines années. C'est pourquoi nous devons prendre des décisions très difficiles.

Je voudrais dire que les coûts et les demandes liés aux services offerts dans les foyers de soins augmentent, et la population de la province vieillit. Nous avons signalé la situation à bon nombre de groupes de parties prenantes. En fait, les gens comprennent que nous devons prendre des décisions difficiles pour redresser nos finances et maintenir nos programmes sociaux.

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Steeves : La ministre sait aussi bien que moi que de nombreuses personnes âgées de notre province peinent à joindre les deux bouts. Elles ne demandent rien au gouvernement et elles sont bien satisfaites de payer leurs propres frais du mieux qu'elles le peuvent le plus longtemps possible. Elles ont ainsi une certaine dignité, si on veut, durant les dernières années de leur vie. Grâce à leurs efforts, impôts et travail bénévole, ces personnes ont fait progresser notre province, et l'attaque du gouvernement actuel sur leurs actifs est franchement honteuse. Ces personnes ont travaillé très fort pour ce qu'elles ont. J'ajouterais qu'elles n'ont pas attendu d'avoir 32 ans non plus pour se trouver un emploi.

La ministre nous dira-t-elle qui a proposé l'idée de s'en prendre aux personnes âgées de notre province lors de l'élaboration du budget? S'agit-il simplement d'un autre secret du gouvernement que nous n'avons pas le droit de savoir? Nous voulons savoir qui a proposé l'idée de s'en prendre aux personnes âgées de notre province lors de l'élaboration du budget.

L'hon. M^{me} Rogers : Tout notre gouvernement cherche des moyens de gérer nos programmes sociaux, de créer des emplois et de protéger les familles vulnérables. Le budget est le fruit de décisions difficiles. Au bout du compte, nous appliquons les principes d'équité, de transparence et d'égalité.

J'aimerais préciser qu'environ 4 460 personnes âgées reçoivent actuellement des services de foyers de soins et qu'environ 554 d'entre elles seront touchées par la suppression du plafond quotidien. J'aimerais aussi dire que nous consacrons actuellement environ 591 millions de dollars aux services visés, dont 307 millions aux foyers de soins seulement, et, dans 10 ans, cette somme aura doublé. Nous devons prendre des décisions difficiles.

M. Steeves : Cet après-midi, nous avons tous beaucoup entendu parler du respect qu'ont les parlementaires pour les personnes âgées. Nous aimerions souligner que le député de Victoria-La-Vallée a été invité à la fête d'anniversaire d'une personne de 103 ans la fin de semaine dernière, mais il ne s'y est pas présenté. Je dirais qu'il suffit de quelques minutes pour faire preuve d'un grand respect.

Dans la propagande électorale, la ministre du Développement social a fait une promesse aux personnes âgées. Elle a dit : Je ferai valoir vos préoccupations ; je ferai valoir vos préoccupations. Il semble difficile de mal interpréter l'affirmation, mais je suppose que de nombreuses personnes



âgées l'ont mal interprétée. Ces dernières ont cru que la ministre du Développement social veillerait sur elles et ferait valoir leurs préoccupations si leurs droits n'étaient pas respectés.

La ministre prendra-t-elle la parole aujourd'hui à la Chambre pour indiquer si elle s'est prononcée à un moment donné contre le fait que son gouvernement s'en prenne aux personnes âgées de notre province? A-t-elle appuyé la mesure dès le début? S'est-elle prononcée contre la mesure ou a-t-elle appuyé le processus dès le début?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : À part ce qui a déjà été dit, j'ajouterais peut-être simplement qu'un défi sérieux se pose à nous. Les demandes augmentent. Nous cherchons toutes les façons possibles de répondre à ces demandes afin d'être équitables envers tous les gens du Nouveau-Brunswick et d'assurer la viabilité de nos programmes sociaux. Il faut parfois prendre des décisions difficiles pour y arriver. Nous pensons qu'il s'agit des bonnes décisions. Nous nous en tiendrons à la mesure et nous travaillerons avec les personnes âgées et les parties prenantes à l'élaboration de politiques qui ne sont pas encore établies. Merci.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Enseignement postsecondaire

M. Coon : La décision d'éliminer le crédit d'impôt au titre du rabais sur les droits de scolarité augmente en fait l'impôt sur le revenu des nouveaux diplômés universitaires. De nombreuses personnes de ma circonscription, qui sont furieuses, m'en ont parlé. Une personne m'a écrit : Ce rabais ne visait pas à aider les étudiants dans le besoin à entrer dans le système, mais devait retenir les jeunes professionnels comme nous dans la province ; le rabais a incité bien des jeunes que nous connaissons à rester ici, et certains d'entre eux prévoient maintenant partir. Ce n'est pas le message que nous devons transmettre à nos jeunes, dit-elle.

Le ministre a-t-il évalué l'efficacité de la remise d'impôt par rapport aux objectifs avant de l'éliminer du budget? Oui ou non?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je remercie le député de Fredericton-Sud pour sa question. Oui, bien sûr, nous avons regardé aux faits, aux données et à plusieurs rapports afin de savoir si ce programme fonctionnait ou non.



[Traduction]

Nous avons constaté que le programme ne fonctionnait pas. Nous voulons situer le contexte ici. Il s'agissait d'un crédit accordé aux personnes qui avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires et qui avaient trouvé un emploi dont le revenu était suffisant pour pouvoir payer des impôts. Il est toujours difficile de demander aux gens d'accepter de recevoir un peu moins et d'accepter un nombre inférieur de programmes. Comprenez-moi bien. Nous savons que la décision n'est pas facile. Néanmoins, nous voulons aider les gens à avoir accès aux études postsecondaires et les aider pendant leurs études. Nous voulons aussi offrir des programmes qui feront que des gens viendront au Nouveau-Brunswick et resteront au Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Écosse a examiné le programme. Des rapports ont indiqué qu'il ne fonctionnait pas. Le programme n'incite pas les gens à venir au Nouveau-Brunswick ou à rester au Nouveau-Brunswick. Nous devons élaborer de bonnes politiques publiques fondées sur des données probantes.

M. Coon : De nombreuses personnes de ma circonscription m'ont expliqué qu'elles avaient décidé de commencer leur carrière à Fredericton à cause du rabais sur les droits de scolarité, lequel était un facteur important dans leur planification budgétaire pour rembourser leur dette étudiante. L'annulation du rabais est une erreur, mais il n'y a pas de honte à corriger ses erreurs. Le ministre reviendra-t-il sur sa décision d'annuler le rabais sur les droits de scolarité?

L'hon. M. Gallant : J'aimerais lire un extrait d'un article d'opinion qui a été envoyé au cours de la fin de semaine par l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick :

Selon une étude publiée en 2014 par Higher Education Strategy Associates au sujet de l'effet de divers facteurs sur la décision des étudiants quant à l'endroit où ils vivent après l'obtention de leur diplôme, sur les 20 % d'étudiants qu'un incitatif financier de 5 000 \$ ou moins inciterait à vivre (ou à rester) au Nouveau-Brunswick, 90 % d'entre eux ont indiqué qu'ils feraient le même choix sans aucun incitatif financier. Malgré les préoccupations légitimes à propos de l'exode des jeunes, aucune donnée probante, outre des cas isolés, ne montre que les crédits d'impôt constituent un moyen efficace d'attirer et de retenir de jeunes travailleurs. [Traduction.]

J'ai beaucoup d'empathie pour les personnes qui ont écrit au député de Fredericton-Sud. Nous comprenons que la mesure peut frustrer de nombreuses personnes. Les décisions difficiles que nous prenons ne sont pas faciles à accepter. Nous le comprenons. Nous devons optimiser les fonds publics et investir dans des programmes qui fonctionnent, ce qui n'était pas le cas du rabais sur les droits de scolarité.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Coon : Les budgets reposent sur des choix. Le ministre aurait dit qu'il n'avait pas le choix de prendre les décisions qu'il a prises, mais, en fait, ces décisions reposaient uniquement sur le choix de privilégier une mesure au détriment d'une autre. Par exemple, le ministre des Finances a



décidé de mettre fin au rabais sur les droits de scolarité visant à retenir les diplômés au Nouveau-Brunswick au lieu, disons, d'accroître les recettes en fixant les taux d'imposition des sociétés au même niveau que ceux de la Nouvelle-Écosse.

Pourquoi le ministre des Finances refuserait-il les 68 millions de dollars qui seraient générés simplement en fixant nos taux d'imposition des sociétés au même niveau que ceux de la Nouvelle-Écosse? Pourquoi décide-t-il plutôt de gonfler l'impôt sur le revenu de nos récents diplômés universitaires?

L'hon. M^{me} Landry : Des défis financiers, d'importants défis financiers, se posent à nous. Notre gouvernement veut aider les étudiants à avoir accès aux études postsecondaires. Nous voulons que les études postsecondaires soient abordables. Voilà pourquoi nous gelons les droits de scolarité exigés par les universités publiques de la province et que nous éliminons aussi la contribution parentale et celle du conjoint dans le calcul des prêts.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Landry : Afin d'encourager les étudiants à rester dans la province, nous voulons créer des emplois. Nous voulons les aider à trouver un emploi et nous voulons aider les employeurs à créer des possibilités d'emploi qui leur seront destinées. Voilà pourquoi nous avons créé le Fonds d'emplois pour les jeunes, soit pour que ces derniers acquièrent de l'expérience dans le cadre de leur premier emploi. Merci.

Finances du gouvernement

M. Higgs : Je comprends la nécessité de prendre des décisions difficiles. Toutefois, de telles décisions devraient entraîner une réduction du déficit, pas une augmentation. Le gouvernement actuel semble avoir imprudemment inclus dans ses projections de croissance les activités de prospection concernant les projets d'Oléoduc Énergie Est et de la mine Sisson. Maintenant que les deux projets accusent un retard, toute personne raisonnable supposerait que l'ensemble des projections de recettes budgétaires sont incertaines et dans un mauvais état. Si nous tenons compte des répercussions de l'interdiction de la fracturation hydraulique et de la suspension des investissements de capitaux par Corridor et Southwestern pour au moins deux ans, la situation est très préoccupante.

Étant donné que le gouvernement rompt les promesses qu'il a faites aux personnes âgées, d'autres promesses seront-elles reflétées dans les décisions à venir? Le ministre des Finances fournira-t-il des projections de croissance révisées qui feront augmenter le déficit prévu ou qui réduiront les engagements au chapitre des dépenses?

L'hon. M. Melanson : Les questions de l'ancien ministre des Finances sont fort intéressantes. À l'époque où il était ministre des Finances, il a raté chacune des cibles qu'il avait définies, que ce



soit sur le plan des recettes ou des dépenses. Il a raté toutes les cibles.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et nous sommes penchés sur l'établissement du budget que nous avons déposé la semaine dernière, nous avons fait preuve de diligence raisonnable. S'il y a un manque à gagner au chapitre des recettes, nous voulons nous assurer d'avoir intégré au budget une réserve pour éventualités en cas de...

Le président : Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition.

L'hon. M. Melanson : Je veux aussi souligner que, lorsque nous présentons des projections de croissance du PIB ou de croissance économique, de nombreux éléments sont pris en considération, y compris des renseignements externes indépendants. Nous croyons que l'augmentation de 1,8 % prévue pour l'année prochaine est encore plausible.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Quand il est question de dépenses et de caisse noire en cas de possibles fluctuations des recettes, cette dernière peut aussi facilement servir en cas de fluctuations des dépenses. Même si nous pouvons dire que nos dépenses seront stables, la caisse noire peut servir à compenser les dépenses, et, par conséquent, il est toujours possible de dire : Nos dépenses s'élèvent à moins de 477 millions de dollars ; nous devons donc faire un bon travail — si tout recours à la caisse noire est pris en compte.

Dès les lendemains de l'élection,

— je lis l'extrait d'un article récent de Richard Saillant —

le meilleur moment pour dépenser du capital politique,

— c'est maintenant, mais —

le gouvernement s'est cassé les dents sur son premier budget. Au lieu de viser l'objectif de l'équilibre budgétaire, il a pris la direction opposée, doublant presque le déficit de l'an dernier pour le porter à 476 millions \$ et ajoutant 600 millions \$ à la dette. Et ce, au moment où le vent de l'économie souffle enfin du bon côté,

— compte tenu de la baisse du dollar canadien et d'une réduction des prix de l'énergie —

facilitant l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Je veux savoir si le gouvernement modifiera ses promesses électorales afin de refléter la réalité financière et de profiter des tendances économiques...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M. Melanson : Il s'agit de la même personne qui, pendant son mandat, a ajouté 2,45 milliards de dollars à la dette. C'est le même ministre d'alors qui a raté ses cibles en matière de recettes par plus de 350 millions de dollars sur quatre ans, et cela comprenait même une augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu pendant son mandat. Il n'a pas réussi à créer les conditions propices à la croissance économique. Pendant son mandat, le taux de croissance économique n'a été que de 0,5 %.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Voilà la réalité. Voilà les faits.

Nous prévoyons une augmentation de 1,8 % de la croissance économique. Les conditions sont propices à la croissance. Le secteur privé songe à réaliser des investissements. La valeur du dollar canadien est à la baisse. Les prix du pétrole sont à la baisse. Le marché américain est en progression. Nos projections sont les plus élevées en 10 ans par rapport à la croissance économique aux États-Unis. Les conditions sont propices. Nous avons instauré des politiques budgétaires pour favoriser la croissance économique.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Je n'ai pas fini de poser des questions à cet égard. Il faut se demander : Pourquoi le déficit augmente-t-il de 200 millions de dollars? Parlons de résultats.

Notre gouvernement a mené de vastes consultations auprès de la population du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi fait ce que le gouvernement actuel ne fait pas : nous avons écouté les gens et nous avons agi. Nous avons écouté les gens et nous avons agi lorsque des entreprises du Nouveau-Brunswick et des ministères ont demandé un plan budgétaire pluriannuel. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, aucun plan du genre n'avait été établi ; nous avons donc dû partir de zéro.

L'actuel ministre des Finances a l'avantage de disposer déjà d'un cadre pluriannuel sur lequel s'appuyer. Bien sûr, le cadre peut changer. Néanmoins, il pourra servir de fondement, et les entreprises pourront s'en prévaloir. Le ministre des Finances actuel établira-t-il et présentera-t-il un tel plan pluriannuel afin que tous les ministères et toutes les entreprises du Nouveau-Brunswick puissent établir sérieusement leur propre plan pluriannuel et adopter une approche plus uniforme pour préparer leur avenir?

L'hon. M. Melanson : Le député de Quispamsis sait pertinemment que notre province a encore, en moyenne, un déficit structurel d'environ 400 millions de dollars. Au cours de l'exercice financier écoulé, notre situation financière était meilleure simplement en raison d'un paiement unique versé par le gouvernement fédéral pour la TPS s'élevant à plus de 95 millions — ce qui était une situation indépendante de la volonté du député et même de notre volonté.



Il y a deux ans, nous avons un manque à gagner de plus 200 millions de dollars. Le montant des recettes dans le bilan est très difficile à prévoir.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

L'hon. M. Melanson : Voilà pourquoi nous avons prévu une réserve pour éventualités afin d'éponger un tel manque, le cas échéant. Si nous n'avons pas besoin de recourir à la réserve pour éventualités et que nos projections sont exactes, notre déficit s'élèvera à 326 millions de dollars, ce qui demeure un déficit important. Il ne s'agit pas de la prévision du député de Quispamsis, soit 476 millions. Il s'agit là du pire scénario.

Nous faisons notre travail. Nous avons instauré une politique budgétaire afin de faire croître l'emploi et d'assainir nos finances.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

